



NOTRE
DAME
DE VIE

Communiqué de l'Institut Notre-Dame de Vie suite au procès d'Alain Bonjour

Venasque, le 14 février 2023

Au terme du procès devant la cour criminelle départementale de Saint-Omer (Pas-de-Calais) qui s'est déroulé les 13 et 14 février, Alain Bonjour, prêtre de l'Institut Notre-Dame de Vie, a été reconnu coupable de viol et agressions sexuelles sur mineure de moins de quinze ans et condamné à six ans de prison ferme et cinq ans de suivi socio-judiciaire incluant une obligation de soins psychologiques et l'interdiction d'activités avec des mineurs.

Alain Bonjour a été mis en examen le 27 juin 2017 pour des faits remontant à 2005-2006. C'est à ce moment-là que les responsables de Notre-Dame de Vie ont eu connaissance des faits reprochés. Alain Bonjour a fait immédiatement l'objet de mesures conservatoires : éloignement de tout mineur et arrêt de tout ministère public.

Nos pensées vont avant tout vers la jeune femme victime et ses proches, qui ont été gravement et douloureusement atteints. Nous leur exprimons notre profonde compassion et nous nous associons à leur souffrance.

Nous partageons aussi le choc et la peine que ces événements si graves suscitent chez beaucoup de personnes.

Maintenant que la justice s'est prononcée, l'instruction canonique interne à l'Eglise va se poursuivre.

Devant la gravité des faits, les responsables de l'Institut Notre-Dame de Vie expriment fortement leur engagement dans la prévention des abus de toute sorte. Avec toute l'Eglise, l'Institut Notre-Dame de Vie est déterminé à tout mettre en œuvre pour contribuer à ce que l'Eglise soit pour tous une maison sûre.

P. Emmanuel Hirschauer
Mme Emmanuelle Ruppert
M. Eduardo José E. Calasanz

Responsables Généraux de l'Institut Notre-Dame de Vie